

BULLETIN D'INFORMATIONS

Le 18/05/2018 - Numéro 39



EN BREF

- ❖ Chargement des n° R.P.L.S. le 03 avril 2018
- ❖ Prolongation des échanges asynchrones jusqu'au 31 décembre 2018

LES ÉVOLUTIONS DU S.N.E. À VENIR

Rappel des évolutions à venir

👉 **La mise à jour du Cerfa** de la demande de logement social (version 3.0), incluant l'intégration facultative du N.I.R. et la **saisie des relogements A.N.R.U.**

👉 **La gestion des décisions d'attribution**, suivies ou non d'un bail signé, à des ménages prioritaires au titre de l'article L. 441-1 du C.C.H.

👉 **Le calcul des ressources annuelles d'un ménage par unité de consommation** et de son **appartenance au 1er quartile** d'un territoire demandé

Mise à jour du calendrier des évolutions de l'outil S.N.E.

Suite à certaines anomalies et à des demandes des différents acteurs concernés, des **évolutions complémentaires** seront intégrées à cette nouvelle version de l'outil:

👉 La **correction d'anomalies** liées à la version de la demande et à des affichages présents sur le S.N.E.

La mise en école de cette version (V5.2.8) est disponible depuis la **fin du mois d'avril**.

👉 La mise en place d'**évolutions liées aux contrôles de cohérence**, ainsi qu'à la **gestion des demandes liées à l'A.N.R.U.** Le renouvellement de ces demandes sera géré de manière automatique par le système et aucun préavis ne sera envoyé.

La mise en école de cette version (V5.3) est prévue pour la **semaine du 4 au 8 juin 2018**.

Vous trouverez le **cahier des interfaces** entre les applications des organismes et le centre serveur du Système National d'Enregistrement pour la future version 5.3 du S.N.E. et d'autres **dossiers complémentaires** sur le site des professionnels du logement social:

<http://sne.info.application.logement.gouv.fr/cahier-des-interfaces-gestion-partagee-de-la-a500.html>

La **mise en production de la version V5.3** est prévue dans la **semaine du 10 au 14 septembre 2018**.

L'**arrêté relatif à la mise en place du nouveau Cerfa** interviendra en amont de cette mise en production, son entrée en vigueur la précédera légèrement.

Évolution du rôle de gestionnaire territorial

Conjointement aux évolutions du S.N.E. et de la demande de logement social, le rôle de gestionnaire territorial est amené à évoluer. Voici les **nouvelles tâches** qui nous incombent dans le cadre de la version 5.3 à venir:

- ✚ **Corriger les N.I.R.**
- ✚ **Supprimer les demandes ne présentant pas à tort le motif A.N.R.U.**
- ✚ **Suivre les objectifs locaux** (premier quartile, attributions suivies ou non d'un bail signé)
- ✚ **Rappeler les bonnes pratiques d'utilisation des outils**

LES ACTUALITES

Consignes territoriales liées aux pièces justificatives sur le Portail Grand Public

Désormais, les territoires ont la possibilité de demander le **paramétrage de l'onglet "Justificatifs"** présent sur le **Portail Grand Public** en fonction des règles locales préalablement définies.

En effet, **selon le département**, lors de la création d'une demande, **les pièces justificatives attendues ne sont pas les mêmes**. En instaurant cette pratique, le **demandeur** sera à même de **déterminer les documents à importer** au sein de sa demande sur le Portail Grand Public. Le demandeur ne pourra accéder à ces informations que lorsque la demande aura été validée et qu'un numéro unique aura été attribué.



Nouvelle interface entre S.Y.P.L.O. et le S.N.E.

Depuis le 30 janvier 2018, S.Y.P.L.O. (système de gestion du contingent préfectoral) peut créer **3 types d'événements** qui seront rapatriés sur le S.N.E.

Les événements gérés par SYPLO sont :

- ↪ **La désignation du demandeur pour présentation à une CAL** (PRESCAL)
- ↪ **L'attribution du logement proposée au demandeur** (DESCAL01)
- ↪ **Le refus du logement par le demandeur** (REFLOG)

Aucun autre type d'événement ne pourra être créé dans le S.N.E. par S.Y.P.L.O.

Chargement des numéros R.P.L.S. au fil de l'eau

Un **chargement du R.P.L.S. au fil de l'eau** a été effectué le **3 avril 2018**, intégrant dans l'outil l'ensemble des logements immatriculés au fil de l'eau entre le **5 février et le 1er avril 2018 inclus**.

Depuis le 7 mai 2018, un **chargement du R.P.L.S. au fil de l'eau** est effectué le **premier lundi ouvré de chaque mois** et intègre dans le S.N.E. **l'ensemble des immatriculations survenues entre le chargement mensuel précédent et la veille du nouveau chargement** (le chargement du 7 mai concerne l'ensemble des immatriculations effectuées entre le 2 avril et le 6 mai 2018 inclus).

Pour rappel, toute radiation pour attribution comportant un numéro R.P.L.S. correspondant à un logement immatriculé au fil de l'eau mais **non chargé sur la base du S.N.E.**, sera rejetée et non prise en compte par l'outil.

Dé-soumission des demandes créées sur le Portail Grand Public

Lorsqu'un **demandeur crée une demande de logement** sur le site <https://www.demande-logement-social.gouv.fr/>, il doit ajouter une **pièce d'identité** afin de soumettre et valider sa demande. S'il ne peut le faire pour x raison, le demandeur de logement est invité à se rendre au sein d'un guichet enregistreur afin que celui-ci **vérifie l'exactitude des données saisies** et **valide sa demande** via l'onglet prévu à cet effet sur le S.N.E. :



Une fois validées par les guichets, ces demandes prennent comme **date de création**, la date de dernière soumission à validation. Ce fonctionnement désavantage les guichets au niveau de leurs statistiques et est source d'inéquité en ce qui concerne l'ancienneté entre les demandes créées directement en guichet ou sur le Portail Grand Public soumises avec une pièce d'identité, et celles soumises sans document.

Environ **205 000 demandes** étaient en attente de validation sur le Portail Grand Public depuis avril 2015. En conséquence, ces demandes ont été **dé-soumises** dès qu'elles dépassaient **3 mois d'ancienneté**. Cette opération a eu lieu à la **fin du mois d'avril**.

Si un demandeur se rend au sein de vos services ne comprenant pas que sa demande soumise à validation sans pièce-jointe soit passée du statut en «**Attente de validation**» à «**En cours de saisie**» vous devez l'inviter à :

- soit **poster une pièce d'identité** via le Portail Grand Public et de nouveau soumettre sa demande à validation (la demande sera alors traitée par le Guichet de Validation Web)

✎ soit re-**soumettre sa demande à validation sans pièce-jointe** mais se rendre dans un guichet pour la faire valider dans un **délai de 3 mois** : si au bout de ce délai, le demandeur ne s'est toujours pas présenté auprès d'un guichet pour faire valider sa demande, cette dernière sera de nouveau dé-soumise

Pour toute **nouvelle demande créée sur le portail et soumise à validation sans document**, cette dernière sera dé-soumise si le demandeur ne s'est pas présenté dans un délai de 3 mois auprès d'un guichet pour finaliser la démarche de création de sa demande. Les demandeurs devront la **soumettre à nouveau** à partir du portail en cliquant sur le bouton «Accéder à ma demande» puis «Demande en cours de saisie», munis de leur code télédemandeur et de leur adresse électronique.

L'e-mail envoyé automatiquement au demandeur suite à la soumission de sa demande à validation présentera les mêmes informations.

Augmentation de la taille des fichiers versés sur le Portail Web Professionnel de TESSI

Cette actualité est à destination des utilisateurs du Portail Web Professionnel de TESSI.

Les guichets peuvent désormais télécharger des **fichiers PDF** d'une taille pouvant aller jusqu'à **20Mo** au lieu des 10Mo actuels sur la plateforme prévue à cet effet. L'ajout des documents devrait être facilité.

La documentation correspondante, comprenant le **guide utilisateur** ainsi que les **spécifications fonctionnelles**, est disponible sur le site des professionnels du S.N.E.: <http://sne.info.application.logement.gouv.fr/spip.php?page=sommaire>

RAPPELS

La modification des co-titulaires sur une demande de logement social

Depuis la mise en production de la version 5.1 le 25 septembre 2017, un demandeur de logement n'a plus la possibilité, via le Portail Grand Public, de **modifier et supprimer un co-titulaire** présent sur la demande.

Ces interventions ne peuvent être effectuées que par un **guichet enregistré** et selon certaines modalités.

Vous trouverez une note précisant les conditions de modification sur le site des professionnels du logement social : http://sne.info.application.logement.gouv.fr/IMG/pdf/20180131_note_-_gestion_des_co-titulairesvf_cle0ddaf1.pdf

Les modalités des préavis de renouvellement

Dans le cadre de la procédure de renouvellement de la demande de logement social, **le demandeur reçoit plusieurs notifications** l'invitant à renouveler sa demande. Les préavis sont les suivants :

Deux mois avant la date d'anniversaire :

- ↩ Un SMS est envoyé à tout ménage ayant renseigné un numéro de téléphone mobile valide dans sa demande
- ↩ Un e-mail à tout ménage ayant renseigné une adresse électronique valide dans sa demande

Ces deux types de préavis étant cumulables, un demandeur peut recevoir un courriel et un SMS.

Un mois avant la date anniversaire (pour le ménage qui n'a toujours pas renouvelé sa demande) :

- ↩ Un courrier postal (sauf aux ménages ayant déposé ou déjà renouvelé leur demande en ligne)
- ↩ Un e-mail à tout demandeur ayant déposé ou déjà renouvelé sa demande en ligne
- ↩ Un SMS à tout ménage ayant mentionné un numéro de téléphone






La réception des copies numériques

Depuis la dernière mise à jour du S.N.E., nous pouvons **paramétrer les guichets enregistreurs** de sorte que vous puissiez recevoir **automatiquement** les **demandes créées par vos services**.

Actuellement, au sein du dispatching, vous ne recevez que les **demandes créées et modifiées par les autres organismes de votre territoire**. Cette fonctionnalité vous permet d'intégrer directement ces demandes au sein de votre logiciel privatif.

L'ASTUCE DU MOIS

Portail d'authentification Cerbère

Mobile Connexion Déconnexion  Mon compte     Aide

Gérer mon compte

Mon identité

Civilité [-]
Nom
Prénom [REDACTED]
Adresse mail [REDACTED]
Adresse postale [REDACTED]
Ville
Code postal
Pays FRANCE
Téléphone
Mobile

[Modifier coordonnées](#) | [Modifier adresse mail](#) | [Modifier mot de passe](#) | [Supprimer compte](#)

Mes certificats

Aucun certificat n'est associé à votre compte Cerbère

[Nouveau certificat](#)

Vous souhaitez vous rendre sur la page d'accueil du S.N.E. et cette page s'affiche ? Il est fort probable que le lien saisi dans la barre d'adresse de votre navigateur soit **erroné**.

En aucun cas, vous ne devez cliquer sur « Nouveau certificat » : il est tout à fait normal qu'aucun certificat ne soit associé à votre compte Cerbère.

[Nous contacter](#)

Aatiko Conseils

Gestionnaire territorial S.N.E.

04 78 08 99 68

assistance@aatiko.fr

Du lundi au vendredi de 08h30 à 19h00

Rendez-vous sur notre nouveau site Internet :

www.aatiko.fr

Onglet « Gestion territoriale SNE »